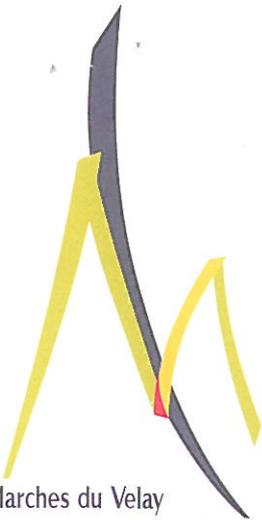


Le 16 mai 2013



Les Marches du Velay

L'Essence de l'Harmonie

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 14 mai 2013

Le mardi 14 mai 2013, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 10 mai 2013 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL
Monsieur Daniel GIDROL
Madame Jeanine GESSEN
Madame Monique SURREL-SATRE

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER
Madame Christiane MOURIER

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Robert VALOUR
Monsieur Yves CHAVENT
Monsieur Yvan CHALAMET, départ à 20h30
Monsieur Dominique MARTIN
Monsieur Bruno CORNU
Monsieur Pierre ETEOCLE, arrivé à 19h00

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET
Monsieur André SAGNOL
Monsieur Bernard NOTTELET
Madame Valérie GIRAUD
Madame Juliette DURIEU

Monsieur Didier ROUCHOUSE, représentant Madame Jacqueline
ASTIER-SABOT

Mairie de Saint-Pal de Mons :
Monsieur Patrick RIFFARD
Monsieur Francisque TEYSSIER (2 voix)
Monsieur Jean-Pierre FAYARD

Mairie des Villettes :
Monsieur Louis SIMONNET
Monsieur Marc PREBET
Madame Karen JAY, arrivée à 19h30
Madame Isabelle CASSAN, représentant Madame Cécile PICARD

ETAIENT EXCUSES :
Madame Annette LOMBARD, Madame Cécile PICARD

ETAIT ABSENT :
Rémy GUICHERD

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :
Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Madame Sandrine BERNAUD, rédacteur

Louis SIMONNET soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 26 mars dernier. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les élus procèdent ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour

1 – Installation d'un nouveau délégué titulaire et de son suppléant, représentant la commune de Monistrol sur loire

Les élus communautaires prennent acte de la désignation de Monsieur Pierre ETEOCLE en qualité de délégué titulaire et Monsieur Luc JAMON en qualité de délégué suppléant. Ces nouvelles désignations font suite à la démission de Monsieur Guy GRANGER et Madame Annick CHARENTUS.

Messieurs ETEOCLE et JAMON remplaceront respectivement les élus démissionnaires au sein de chacune des commissions communautaires.

2 – Projet de mise en place d'un jardin biologique de production maraîchère – Convention avec l'association « Au Fil de l'eau – Jardin de cocagne » - Approbation

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent l'attribution annuelle d'une subvention d'un montant de 10 000 €, pour 3 années, à l'association « Au fil de l'eau, Jardin de Cocagne », association qui va porter le projet de réalisation d'un jardin biologique de production maraîchère.

Ce jardin, localisé sur les communes d'Aurec sur Loire (1 ha) et Monistrol sur Loire (Le Bruchet : 3.8 ha) fonctionnera avec les personnes en insertion professionnelle.

L'association « Au fil de l'eau, Jardin de Cocagne » a été constituée en 2012 sous un double statut de chantier d'insertion et d'exploitant agricole. Elle est gérée par une directrice et un professionnel du maraîchage. Grâce au soutien du Conseil Général, 6 postes d'insertion ont été créés, à raison de 26 heures par semaine. Le soutien public est conséquent pour la réalisation de cette opération : Conseil Général, Conseil Régional, communautés de communes, communes...

Jean PRORIOL indique que Pascale SAVEL, Directrice de cette association est venue présenter ce projet, qui prend référence sur les Jardins des Estreys au Puy en Velay, lors d'une réunion de bureau.

Comme le précise Louis SIMONNET, l'objectif est la création de 12 postes d'insertion. Il souligne l'expérience de Pascale SAVEL dans le milieu associatif.

Les élus évoquent le soutien des agriculteurs qui ont cédé les 3 ha nécessaires à la mise en place de ce projet.

Robert VALOUR souligne également le soutien du Conseil Général qui a permis la création de ces postes d'insertion. Les premières livraisons de paniers sont prévues en juin prochain, deux serres sont déjà en place. L'association réfléchit sur la possibilité d'approvisionner certaines cantines du secteur et sur la production de plantes médicinales. Il souligne l'importance du travail préalable effectué en amont de ce projet, concernant la libération des terres agricoles, le montant juridique et financier du projet...

Au vu du budget prévisionnel, Louis SIMONNET évoque la possibilité du soutien financier de notre collectivité au delà de 3 ans.

Jean-Pierre FAYARD indique que les financements publics sont absolument nécessaires pour le démarrage d'un tel projet. Selon lui il aurait été préférable, comme le prévoit le budget prévisionnel, de verser une subvention plus conséquente sur les 2 premières années.

Louis SIMONNET indique que le montage financier avec une subvention de 10 000 euros sur trois ans satisfait l'association.

Dominique FREYSSENET s'interroge sur une éventuelle demande d'une autre association de même type. Louis SIMONNET précise que toute demande sera examinée par les élus, indiquant toutefois que ce genre de projet reste rare.

3 – Projet de réalisation d'une aire de covoiturage à Monistrol sur Loire – Approbation de l'APD – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour lancer la consultation

Les élus communautaires, à l'unanimité approuvent l'Avant Projet Définitif de la réalisation d'une aire de covoiturage au Mazel à Monistrol sur Loire. Monsieur le Président est autorisé à lancer la consultation des entreprises pour sa réalisation, à signer la convention de mise à disposition du terrain nécessaire avec l'Etat et à solliciter toutes subventions.

Les résultats de l'étude sur le covoiturage menée par le Pays ont démontré que notre territoire communautaire, notamment le secteur proche de la RN88 présente plusieurs lieux potentiels pour la réalisation d'aires de covoiturage. Les deux aires déjà réalisées rencontrent un franc succès et il est aujourd'hui envisagé la création d'une troisième aire sur le site du Mazel afin de pouvoir fermer l'aire improvisée située face au siège communautaire qui pose des soucis de sécurité. Ce projet, d'un coût de 57 000 €H.T. prévoit la réalisation de 44 places de stationnement. Cette réalisation pourrait bénéficier de subventions régionales, les dossiers nécessaires seront déposés par les services communautaires.

Yves CHAVENT indique qu'il s'agit d'une aire plus modeste que les deux autres dans sa conception.

Face aux interrogations des élus et à la dangerosité du secteur, il est prévu de fermer rapidement le terrain actuellement utilisé par les co-voitureurs. Les travaux de la nouvelle aire seront terminés d'ici la fin de cette année.

Daniel GIDROL s'interroge sur le fait que l'accès se situe en plein virage et qu'il ne s'agit pas d'un accès exclusif à l'aire de covoiturage. L'accès concerne effectivement deux agriculteurs mais l'entrée va être élargie comme le précise Robert VALOUR. De plus, des panneaux signalétiques vont être installés pour prévenir de l'entrée qui restera toutefois moins dangereuse que la situation actuelle.

Jean PRORIOI évoque une éventuelle possibilité de réalisation d'une aire de covoiturage sur la commune de Beauzac.

Yves CHAVENT rappelle que les terrains préconisés par l'étude, financée par la Région, comme les plus pertinents sont ceux situés le long de la RN 88. Toutefois d'autres projets pourraient être examinés, les comportements des automobilistes étant en constante évolution.

4 – Rapport d'activité Service de collecte des Ordures Ménagères - Année 2012

Les élus prennent connaissance du rapport d'activité du service de collecte des ordures ménagères pour l'année 2012. (celui-ci est consultable sur notre site Internet).

En complément à cette présentation, Yves CHAVENT évoque les perspectives pour l'année 2013 :

- Installation de bacs jaunes à côté des bacs verts pour faciliter le tri,
- Installation d'un plus grand nombre de points de collecte du verre (120 pour 70 actuellement),
- Poursuite du travail de communication des ambassadeurs de tri jusqu'à mi juin,
- Mise en place de la géolocalisation des circuits pour faciliter les ajustements
- Installation des nouveaux bacs jaunes dès le 21 mai prochain,
- Nouvelles tournées à compter du 3 juin.

En lien avec le SYMPTTOM :

- Elargissement des filières de recyclage,
- Plan de prévention (vente de bio composteurs)
- Réorganisation des déchetteries.

Yves CHAVENT invite chacun des élus à se mobiliser au sein de sa collectivité pour optimiser la mise en place de cette nouvelle collecte. Il souligne le travail des ambassadeurs sur le terrain et remercie les agents communautaires qui se sont mobilisés sur cette opération.

Robert VALOUR indique qu'un nouveau marché a été signé pour la gestion de la déchetterie, nouveau marché qui permettrait un coût du traitement des déchets proche de celui de l'année 2007. Il évoque le passage en régie des déchetteries avec un élargissement des horaires d'ouverture et la création d'un poste d'accueil pour la vérification des dépôts.

Michel BOZONNET précise qu'il sera mis en place, dès 2014, un budget annexe dédié au service de collecte des ordures ménagères.

Patrick RIFFARD s'interroge sur le coût du recyclage du verre, et sur la valorisation des cartons qui seront maintenant collectés dans les bacs jaunes.

Yves CHAVENT indique que les cartons seront toujours valorisés, à un prix moindre car ils feront l'objet d'une opération de tri à Firminy. Quant au verre, le tri a essentiellement une fonction environnementale car il se recycle à l'infini, sa valorisation est moins importante.

5 – Fourniture de containers de 360 L et pièces détachées – Avenant N°1 au marché Conteneur

Les élus communautaires, unanimement, approuvent la signature d'un avenant avec la Société Conteneur, d'un montant de 3 500 € H.T.

Yves CHAVENT rappelle que le marché avait été conclu en novembre 2012 pour la fourniture de containers roulants et de pièces détachées. Toutefois, il convient aujourd'hui de réévaluer le montant des pièces détachées. Le marché sera donc porté à 25 225 € H.T.

6 – Convention de partenariat avec la Communauté de communes « de Rochebaron à Chalencon » et ses communes membres - Approbation

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le projet de convention de partenariat avec la communauté de communes « Rochebaron à Chalencon » pour l'utilisation du centre aquatique L'Ozen.

En sa qualité de partenaire au projet, cette collectivité a accepté le transfert d'une partie de sa subvention FRADDT, pour un montant de 250 000 €. En contrepartie, les scolaires du 1^{er} degré de son territoire pourront bénéficier de séances d'apprentissage de la natation dans les mêmes conditions que ceux des Marches du Velay, soit 75 euros par séance. De plus, les habitants de « Rochebaron à Chalencon » pourront bénéficier des mêmes tarifs que ceux des Marches du Velay.

Après discussion, il a été convenu que chaque commune de cette collectivité contribue à l'usage du centre aquatique pour un nombre réel de séances utilisées par chaque école et que la communauté de communes « Rochebaron à Chalencon » s'acquitte d'une contribution annuelle de 5 500 €H.T. pour que ses habitants puissent bénéficier de tarifs identiques à ceux des Marches du Velay.

7 – Centre aquatique L'Ozen – Avenant à la convention concernant l'utilisation du centre aquatique pour les habitants de la communauté de communes « Loire Semène »

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la signature d'un avenant à la convention de juillet 2012 intervenue avec la communauté de communes « Loire Semène » pour l'utilisation du centre aquatique L'Ozen.

Cet avenant pose les conditions suivantes :

- Le nombre de plages scolaires est plafonné à 430 séances par an (au lieu de 560), soit le nombre de séances utilisé en 2012-2013,
- Les habitants de Loire Semène bénéficient de la même grille tarifaire que les habitants des Marches du Velay.
- Le montant de la contribution de Loire Semène est identique à celui fixé dans la convention. Cette dernière mesure n'entraînerait pas de surcoût à la charge de la communauté de communes puisque la charge nouvelle serait compensée par la minoration du nombre de séances scolaires facturée par le délégataire.

Par ailleurs, le bureau avait souhaité, à titre de réciprocité, que les tarifs d'entrée sur les piscines d'été d'Aurec sur Loire et Saint-Didier en Velay soient identiques à ceux des habitants de Loire Semène.

Ce point reste à ce jour à confirmer. Louis SIMONNET indique que la commune d'Aurec sur Loire a fait connaître son accord.

Il est rappelé que la convention a été signée pour une durée identique à celle du contrat d'affermage signé avec Equalia.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Monistrol sur Loire,
Le 16 mai 2013

Le Président,
Louis SIMONNET



Communauté de communes
des Marches du Velay